# DEFIBRILLATEURS, VIES SAUVÉES

Un défibrillateur AVIA 320d'utilisation simple- est désormais installé sous le porche de la salle des fêtes, posé dans une armoire murale munie d'une alarme.

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte et avoir un défibrillateur à proximité peut sauver la vie d'un proche, d'un ami, d'un passant, d'un collègue de travail ou d'un utilisateur des installations sportives.

## L'arrêt cardiaque- La défibrillation

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine : c'est la **fibrillation**.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un **DAE**, qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises **dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque**.

## Technique : comment utiliser un DAE

La victime ne réagit pas, ne respire pas normalement et un DAE est disponible.

Poursuivez la réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée du DAE. 30 compressions 2 insufflations

Dès que celui-ci est disponible, mettez-le en marche et prenez connaissance des instructions figurant sur l'appareil.

Pendant ce temps, si plusieurs sauveteurs sont présents, l'un d'eux doit poursuivre la réanimation cardio-pulmonaire.

Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes à même la peau conformément aux instructions figurant sur leur emballage ou sur les électrodes elles-mêmes

Assurez-vous que personne ne touche la victime lorsque le DAE analyse son rythme cardiaque.

Si un choc électrique doit être administré, assurez-vous que toutes les personnes présentes sont éloignées de la victime et de son environnement immédiat, que la victime est éloignée de toute zone humide ne pas défibriller sur une couverture de survie.

Appuyez sur le bouton si cela vous est demandé. Un défibrillateur entièrement automatique administrera le choc électrique sans votre intervention.

Si le DAE vous y invite, effectuez des compressions thoraciques sans tarder. Alternez les séries de 30 compressions et de 2 insufflations.

Continuez à suivre les indications du DAE jusqu'à ce que la victime retrouve une respiration normale ou jusqu'à l'arrivée des secours.

Si la respiration redevient normale, arrêtez la réanimation, mais n'éteignez pas le DAE et laissez les électrodes en place sur la poitrine de la victime. Si celle-ci reste inconsciente, mettez-la sur le côté, en position latérale de sécurité.

LE TEMPLE MEDOC

# BULLETIN MUNICIPAL LE TEMPLE MEDOC

**MAIRIE LE TEMPLE**

Téléphone 05.56.26.51.31
Mail : mairiedutemple@orange.fr
Télécopie : 05.57.70.92.70
Site : www.mairie-le-temple.fr

**AGENCE POSTALE**
Téléphone 05.56.26.53.66

N° 54 DECEMBRE 2016

# BLOC NOTES

**MAIRIE AGENCE POSTALE**

Jours et heures d'ouverture

| | | |
|---|---|---|
| LUNDI, VENDREDI | 8H30-12H | 16H-19H |
| MARDI, MERCREDI, JEUDI | 8H30-12H | |

**Permanence Maire ou Adjoint** :

Lundi 17h00 à 19h00

Numéros Utiles

**URGENCES**

| | |
|---|---|
| SECOURS DEPUIS PORTABLE | 112 |
| SAMU | 15 |
| POMPIERS | 18 |
| POLICE | 17 |
| GENDARMERIE LACANAU<br>GENDARMERIE CARCANS | 05.57.17.07.60<br>05.57.03.30.46 |
| ENFANTS DISPARUS | 116.000 |
| RESEAU GARDE PHARMACIES | 3237 |
| DROGUE INFO SERVICE | 0.800.21.13.13 |
| ECOUTE ALCOOL | 0.811.91.30.30 |
| VIOLENCES CONJUGALES | 3919 |
| ENFANCE MALTRAITEE | 119 |

**DVERS**

| | |
|---|---|
| ECOLE | 05.56.26.51.82 |
| CANTINE / A.P.S | 05.56.26.57.50 |
| DEPANNAGE EAU | 09.77.40.11.17 |
| DEPANNAGE ELECTRICITE | 09.72.67.50.33 |
| SALLE POLYVALENTE | 05.57.70.91.43 |

**Olivier HALARD** (Conciliateur de justice auprès du Tribunal d'Instance de Bordeaux pour le canton de Sud-Médoc) tient les permanences sur rendez-vous les deuxièmes et troisièmes mardis du mois, le matin, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Castelnau. Rendez-vous au 05.56.58.21.50 (Mairie de Castelnau)

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| Le mot du Maire | 3 |
| Les dossiers du Conseil Municipal | 4 |
| S.I.R.P Le Temple Saumos | 5 |
| Conseil Municipal des Jeunes | 6 |
| L'Accueil Péri-Scolaire | 7 |
| Page Civisme | 8 |
| Informations Utiles | 9 |
| Infos la Médullienne | 10 |
| Vie Scolaire - Vie Paroissiale | 11 |
| Vie Associative | 12-14 |
| Etat civil | ²15 |



**Directeur de la Publication**

Jean-Luc Pallin

**Rédaction Photos et Réalisation**

Commission Communication

**Diffusion Gratuite**

**Tirage 260 exemplaires**


# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

| | |
|---|---|
| BREUZARD Mathys | 11 Janvier |
| ARTIGALAS Lola | 24 Février |
| ARTIGALAS Emma | 24 Février |
| POËTTI Jeanne | 12 Mars |
| BRIONNE Lola | 15 Mai |
| LABADIE Tim | 4 Juillet |
| PALLIN Gabriel | 3 Octobre |
| SEVERINI Nina | 20 Novembre |
| COLET Marin | 23 Novembre |

## MARIAGES

| | |
|---|---|
| LAGUEYTE Benjamin et GAUTIER Mélanie | 13 Août |
| TULLON Laurent et JUARROS Emeline | 20 Août |

## DECES

| | |
|---|---|
| BENARD Pascal | 11 Juillet |
| MAFFRE Pierrette | 02 Décembre |
| RICHOU Marie | 20 Décembre |
| BALESTIBEAU Mauricette | 28 Décembre |

**LE MAIRE, SON CONSEIL MUNICIPAL, LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET LES AGENTS MUNICIPAUX VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2017**

# LES AMIS DE L'EGLISE

Bonjour à tous

De grands projets se dessinent pour l'année à venir. Bien que nous ayons quelques problèmes pour avoir le soutien des architectes des Bâtiments de France du Service Départemental afin de nous guider pour la réfection du cœur de notre église (sol, humidité, vitraux, peinture, toiture), des réflexions sont en cours sur l'ordre et la manière d'exécuter ces rénovations.

Notre trésorerie, grâce à vos dons nous permettra de bien participer à l'effort que devra faire la commune pour la réalisation de ces travaux (qui seront liés malgré tout à l'obtention de subventions auxquelles nous devrions avoir droit). Bien sûr, nous organisons comme chaque année un concert au début du printemps. Le choix n'est pas encore fixé, mais nous ne tarderons pas à vous en faire part

C'est grâce à vos dons (adhésions, participations à nos diverses activités), que nous arrivons à maintenir notre si jolie église en bon état

Nous avons besoin de vous. Adhérez, venez nous aider lors de nos diverses manifestations, faites nous connaître vos disponibilités, **CE PATRIMOINE QUELLES QUES SOIENT VOS CROYANCES VOUS APPARTIENT**.

Nous vous présentons, le bureau et moi-même, nos meilleurs vœux pour l'année 2017

**Jean-Pierre BIESSE**

# LES ANCIENS COMBATTANTS

Chers amis,

Comment ne pas débuter ce traditionnel message de vœux à l'occasion de la nouvelle année sans avoir une pensée pour les victimes du terrorisme en France et récemment en Allemagne.

L'Europe est en guerre contre l'état islamique, les festivités de fin d'année et un semblant de paix sur notre territoire ne doivent pas nous faire oublier les attentats perpétrés sur notre sol et les centaines de victimes innocentes frappées parce qu'elles vivaient dans une République avec des valeurs de Liberté.

La France s'est engagée dans la lutte contre le terrorisme sur son territoire mais également sur des théâtres d'opérations extérieures (Syrie – Irak – Libye – etc.)
Notre association, représentant les anciens combattants et soldats de France, à l'occasion de l'engagement de la France et de ces événements tragiques prend tout son sens afin de soutenir sans faille nos forces de sécurité et de transmettre à nos jeunes les valeurs de patriotisme de nos anciens.

Je remercie les participants toujours aussi nombreux lors des cérémonies du souvenir ainsi que notre Maire très attaché aux valeurs que nous défendons.

Je profite de ce message pour féliciter les nouveaux élus du conseil municipal des jeunes, ils seront invités à participer à nos commémorations nationales.

Le bureau vous adresse ses vœux les plus chaleureux à l'occasion de cette nouvelle année.

**Le président Olivier HALARD**



# LE MOT DU MAIRE

LE TEMPLE MEDOC

Chers Templaises et chers Templais,

Nous avons un nouveau Maire dans la commune : Timéo Gonçalvès-Bedulho 12 ans. Je suis très heureux de la mise en place de ce conseil municipal des jeunes. Nous allons les écouter et les initier à la gestion collective. Merci à Françoise Halard pour son implication au sein de ce conseil.
La rentrée scolaire s'est très bien déroulée, 120 enfants fréquentent les 5 classes de notre école. Nous mettons à leur disposition début janvier, une nouvelle classe numérique, tableau interactif et 16 ordinateurs portables. Nous avons décidé au sein de la communauté de communes Médullienne d'assurer en direct la gestion de l'accueil périscolaire, j'en profite pour remercier Jean-Marc et Jean-Pierre de « La cabane de Picot » qui ont offert à l'école un immense arbre de Noël installé sous le préau, qui a été décoré par les enfants de l'APS. Depuis septembre, ce sont nos agents qui gèrent en totalité la cantine scolaire. Les achats privilégient les produits frais, de saison et variés qui sont cuisinés sur place. Vous pouvez consulter les menus sur le site de la mairie.
Stéphane Martin et moi-même travaillons au sein de la communauté de communes Médullienne sur plusieurs dossiers : la création d'un office de tourisme communautaire, la constitution d'une commission d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets dans le cadre de la COP21, la constitution d'une société publique locale (SPL) « ENFANCE-JEUNESSE MEDULLIENNE », la mise en réseau des bibliothèques... Je vous rappelle que vous pouvez récupérer des livres ou des DVD à la mairie. Vous pouvez suivre l'évolution de tous ces dossiers sur le site de la CDC.
D'importants travaux d'entretien ont été réalisés, en collaboration avec la DFCI, nettoyage des bords de pistes, des fossés et des bords des routes. Vous avez peut-être remarqué que nous avons enfin réalisé la réfection de la route de la Poste dans sa partie finale et la route du ranch dans son intégralité. De gros travaux ! Nous continuerons au cours de l'année 2017 l'entretien de notre voirie. Merci à Jean-Jacques Maurin, pour le suivi de ces dossiers.
Jean-Pierre Biesse et l'ensemble de sa commission travaillent à la réfection de la salle des fêtes, afin de réaliser des travaux en 2017, notamment la modification des sanitaires.
Le site internet de la Mairie fonctionne très bien avec une fréquentation en forte hausse, ce qui vous permet d'accéder à une information instantanée, aux premières démarches en ligne et d'utiliser les liens des sites de la communauté de communes ou autres disponibles.
Je tiens à remercier tous les élus pour leur participation, ainsi que tous nos agents pour la qualité de leur travail. N'hésitez pas à venir les rencontrer à la poste ou à la mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous, meilleurs vœux pour l'année 2017, santé et réussite pour vous et vos proches.

Jean-Luc PALLIN

LE TEMPLE MEDOC

## TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE DEMANDE DE SUBVENTION FDAVC PROGRAMME 2017

*(Séance du 19 Septembre 2016)*

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis estimatif pour les travaux de voirie communale (Route de la Poste) qui s'élève à la somme de 25 882,40 euros HT soit 31 058,88 euros TTC.

Il précise qu'une subvention au titre du Fonds Départemental d'aide à de la Voirie Communale au titre du programme 2017 peut être obtenue du Conseil Départemental de la Gironde. Le montant de la subvention est de 35% du montant HT des travaux plafonnés à 25 000 euros HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de le Gironde.

## CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

ROUTE DE LA POSTE

*(Séance du 3 Novembre 2016)*

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes « Médullienne » en date du 4 Novembre 2002,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Médullienne » adoptés par toutes les communes adhérentes portant notamment sur les compétences « ACTION SOCIALE »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L1521-1 et suivants, et L.5211-1,

Vu la délibération de la Communauté de Communes « Médullienne » n°64-10-16 du 27 Octobre 2016 relative à la constitution d'une Société Publique Locale (SPL),

Monsieur le Maire propose la constitution d'une Société Publique Locale (SPL),

- Avec pour objet : **Gestion et animation des actions en faveurs des enfants, des jeunes et de leurs familles,**
- Son dimensionnement : **11 actionnaires – CDC actionnaire majoritaire et les 10 communes de la CDC Médullienne**

La souscription de la commune de 500 euros au capital de la SPL

- Son budget estimé **2.7 millions d'euros**
- Les financements mis en œuvre : **Subventions CAF/MSA/ Etat/Participation de familles/Participation CDC**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire
Après en avoir délibéré,

ROUTE DU RANCH

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dénommée : SPL Enfance – Jeunesse Médulienne
dont l'objet social est le suivant : Gestion et animation des actions en faveur des enfants, des jeunes et des familles
dont le siège est : 4 Place Carnot – 33480 CASTELNAU DE MÉDOC et la durée de 99 ans.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés les statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 45 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la commune est fixée à 500 euros et libéré en totalité.

AUTORISE à l'unanimité des membres présents ou représentés le Maire à prendre ou signer tous actes nécessaires.

DESIGNE Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,

DESIGNE Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, comme mandataire représentant la commune au conseil d'administration de la société.

AUTORISE le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES

- Mise aux normes des foyers lumineux pour un montant de 3 114,57 euros TTC,
- Enfouissement des réseaux « Eclairage Public » pour un montant de 15 888 euros TTC,
- Enfouissement des réseaux « Orange » pour un montant de 1 426,30 euros TTC,
- Travaux de voirie communale pour un montant de 36 384 euros TTC,
- Travaux d'électricité Agence Postale pour un montant de 1 044 euros TTC,
- Achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur pour un montant de 1 667,82 euros TTC,
- Achat de guirlandes de Noël pour un montant de 888,60 euros TTC,
- Achat d'un appareil photo pour un montant de 323,90 euros TTC,
- Achat et installation d'un défibrillateur à la salle des fêtes pour un montant de 2 395,20 euros TTC,
- Travaux d'entretien des fossés (épareuse).

## FOL2FITNESS

### Horaires des cours

Le jeudi de 18h30 à 19h30 **OVERDANSE**
Le jeudi de 19h30 à 20h30 **RENFORCEMENT MUSCULAIRE**
Le mercredi de 16h30 à 17h30 **OVERDANSE STARKID** pour les 3/6ans
Le mercredi de 17h30 à 18h30 **OVERDANSE STARKID** pour les 7/11ans
Nous avons organisé un stage d'overdanse et de zumba en septembre qui a connu un très grand succès. Nous organiserons un nouveau stage ouvert à tous au printemps 2017.
Nous vous y attendons nombreux !!!
Pour les retardataires, les inscriptions se poursuivent tout au long de l'année.
Rendez vous début janvier ....

**Nous tenons à remercier nos adhérentes pour leur enthousiasme et leur constance,**
**c'est grâce à vous que notre association est pérenne.**
**Et un grand merci à Margot pour tout le reste...**

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :
Virginie Jeandel 06 25 93 48 66
fol2fitness@gmail.com
Compte Facebook : foldefitness

## ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE

Bonjour toutes et tous ,

Avec cette année 2016 qui s'achève , le Bureau de l'Association se joint à moi pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes et les meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui va débuter.

Quelques informations concernant votre Association
Très prochainement :
* une Soirée Dansante et repas vous sera proposée , le thème reste encore à déterminer.

**Début 2017**
* Nos traditionnels vœux autour de la Galette
* Une sortie ,week-end ski courant février/mars , si bien sûr la neige est au rdv.
* La fête de la St Sauveur , en période estivale , avec ses animations , pétanque , ambiance musicale , restauration de convivialité.

Le Bureau et moi même restons à votre disposition si vous avez des idées de manifestations ou d'activités afin que nous puissions les étudier .
La liste de nos activités n'est jamais close.
Je profite également de l'occasion pour remercier la municipalité de toute l'aide qu'elle a pu nous apporter tout au long de cette année .
Notre Association à besoin de tout le monde pour perdurer.
Toutes les aides sont toujours les bienvenues .
Une fois encore, merci pour tout.

**Le président**
**Pascal MARTIN**

# VIE ASSOCIATIVE

| | | |
|---|---|---|
| ANCIENS COMBATTANTS | HALARD Olivier | 06.72.00.11.96 |
| UNION SPORTIVE LE TEMPLE LE PORGE FOOTBALL | SEGONNES Bertrand | 06.62.17.40.24 |
| UNIONS PROPRIETAIRES CHASSEURS | MAURIN Gérard | 05.56.26.55.33 |
| ASSOCIATION D.F.C.I | MAURIN Jean-Jacques | 06.89.93.05.58 |
| ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE | MARTIN Pascal | 05.56.26.57.29 |
| FOL2FITNESS | JEANDEL Virginie | 06.25.93.48..66 |
| ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE ST SAUVEUR | BIESSE Jean-Pierre | 06.8543.79.38 |
| ASSOCIATION DES AMIS DE LA LEBADE | DUPOUY Jean-Michel | 05.57.70.32.11 |

## FOOT LE TEMPLE-LE PORGE

Bonjour,

L'ensemble du club, dirigeants, joueuses, joueurs, l'école de football avec ses catégories U6-U7,U8-U9 et U10-U11, se joignent à moi pour souhaiter à tout le monde de bonne fêtes et une bonne année 2017.

**LOTO DE L'ECOLE DE FOOTBALL**

Le premier aura lieu le dimanche 12 février 2017 à 14h30 à la salle des fêtes du temple.
Le deuxième aura lieu le samedi 11 mars 2017 à la salle des fêtes du Porge.

**SPORTIVEMENT**

- Le bon début de championnat de nos féminines à 8, qui vont jouer la première place de leur poule le 15 janvier au Porge contre Grayan Médoc .
- Pour nos seniors c'est plus délicat, ils sont derniers avec aucun match gagné à trois matchs de la fin
  des efforts doivent être fait…nous comptons sur eux **ALLEZ L'USTP**…

Encore un grand merci à toutes les personnes qui soutiennent l'USTP FOOTBALL ….Une bonne année 2017 "sportive".

**Bertrand SEGONNES**

## REPAS DES AINES

Il aura lieu le Samedi 4 Février 2017 à 12 heures après l'office religieux célébré en notre église à 11 heures.
Sont conviées toutes les personnes ayant atteint ou atteignant l'âge de 63 ans en 2017 et leurs conjoints.

# S.I.R.P LE TEMPLE-SAUMOS

## Ecole la LEBADE

### POINT SUR LA RENTREE 2016-2017.

*(Séance du 14 Novembre 2016)*

121 élèves inscrits à la rentrée, répartis ainsi :
TPS/PS/MS : 3 + 12 + 14 = 29
GS/CP : 13 + 9 = 22 (21)
CP/CE1 : 4 + 20 = 24
CE2/CM1 : 17 + 6 = 23 (22)
CM1/CM2 : 8 + 15 = 23 (22)
3 départs au 19/10. A ce jour, 118 élèves à l'école. Entre parenthèses les nouveaux effectifs de classes.
Prévision d'inscriptions pour la rentrée 2017 : 7 enfants de PS, 1 TPS, 1 MS, 1 GS.

### ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE.

***(Séance du 14 Novembre 2016)***

Le conseil syndical a émis un avis favorable à l'achat d'une classe numérique et de matériel informatique pour le bureau du directeur pour un montant de **14 572,60€ HT** soit **17 487,12€ TTC**.
Une subvention de **2 979€** a été attribuée par le Conseil Départemental de la Gironde.
Une subvention de **3 027,75€** a été attribué par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2016
La livraison et l'installation seront réalisées pendant les vacances de Noël.

### COURS DE NATATION.

***(Séance du 14 Novembre 2016)***

Le conseil syndical a émis un avis favorable à la participation des élèves de CP à 10 séances de natation à la piscine d'Andernos. Les cours auront lieu le Mercredi matin, à partir du 14 Décembre 2016.

LE TEMPLE MEDOC

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) est constitué de jeunes Templais, aidé par Françoise Halard.

L'élection des 5 conseillers était le 4/12/2016 (Louna Allin, Fiona Camedescasse, Thiméo Debayles, Manon Serres, Timéo Goncalves-Bedhulo). L'élection du maire et de son adjointe a eu lieu le 10/12/2016 (Fiona Camedescasse adjointe et Timéo Goncalves-Bedhulo maire).

Le but du CMJ est de permettre aux jeunes citoyens de devenir actifs pour la commune et de mener à bien des projets.

Projets **Fiona CAMEDESCASSE**
C'est d'engager des aides pour les personnes âgés et à mobilité réduite pour faire les courses, aller à la pharmacie chercher le pain et faire les tâches ménagères .

Projets **Louna ALLIN** faire un potager bio et sain que toutes les personnes pourront utiliser, réaliser un parc qui profiterait aux petits et aux grands mais aussi si possible réaliser une piste cyclable reliant le Temple et Saumos.

Projets **Timéo GONCALVES-BEDHULO** c'est d'installer un skate parc pour que les jeunes s'amusent et viennent se regrouper pour une convivialité géniale et de construire un garage à vélos pour ceux qui viennent à l'école en vélo .

Projet **Manon SERRES** Créer et investir dans des jeux. Monter un comité des fêtes des jeunes. Organiser un téléthon.

Projet **Thiméo DEBAYLES** amener des nouveaux jeux dans la cour de l'école et réorganiser la cour.



# VIE SCOLAIRE

L'année scolaire a débuté le 1er septembre pour les élèves . En 2016-2017, l'équipe enseignante est demeurée presque inchangée : seule Mme Marion LANG a repris son poste du lundi, en CM1-CM2, à la place de Mme Christine MORISSET.

Un grand nombre de projets ont été initiés depuis:

L'enseignement de la natation, avec 10 séances pour les CP, de décembre à mars, est reconduit à la piscine d'Andernos.

Un projet de classe découverte, pour la classe de CP-CE1, est à l'étude : il s'agit d'une classe transplantée au domaine départemental d'Hostens, pour pratiquer des activités sportives et de pleine nature pendant 3 jours au mois de mai.

Enfin la classe de CE2-CM1 a un projet de danse contemporaine et de création artistique.

Des sorties ont été organisées depuis septembre, sans participation financière des parents :

- 9 novembre et 23 novembre classe TPS-PS-MS à Blanquefort (spectacle musical) et bibliothèque de Saumos,
- 8 novembre classe GS-CP à Blanquefort (spectacle musical),
- 12 décembre classe CP-CE1 à Bordeaux (spectacle de Noël au Fémina),
- 9 décembre classe CE2-CM1 à Bordeaux (œuvres du CAPC),

18 octobre classe CM1-CM2 au Teich (rencontre interclasses de rugby).

Pour les sorties de classes, en demi-journée ou en journée, le SIRP assure le transport avec le bus blanc (35 places), et la coopérative de l'école prend à sa charge les entrées des élèves.

Enfin, comme tous les ans, les enfants de l'école accompagnés de leurs parents ont été invités à participer aux cérémonies du 11 novembre aux monuments aux morts du Temple et de Saumos.

L'association sportive USEP a redémarré, pour la septième année consécutive.

Depuis 2016, l'absence d'éTaPes, le vendredi après la classe, permet de débuter les activités sportives à 15h45 (jusqu'à 17h30 désormais) L'association USEP a vu son nombre de licenciés enfants remonter de 20 à 25 cette année. Nous avons également 10 adultes licenciés.

La première sortie a eu lieu pour le cross de Gujan-Mestras, le samedi 19 novembre, suivi d'activités sportives peu connues (tchoukball, utimate, coxibola) sur la plage de la Hume.

Lors de la dernière semaine d'école avant les fêtes de fin d'année, le 15 décembre un cadeau-livre du SIRP a été distribué à chaque enfant, et un spectacle a été offert par la coopérative aux enfants avant le traditionnel repas de Noël.

La reprise pour les élèves est fixée au mardi 3 janvier. Une « soirée galettes » aura lieu le vendredi 13 janvier en soirée à la salle des fêtes de Saumos, avec le concours de l'association LAEL (les amis de la Lebade). Nous vous attendons nombreux pour ce moment convivial qui débutera la nouvelle année avec : chorale et danses des élèves, galettes cuisinées par les élèves et offertes à tous

**Bonnes fêtes Le Directeur**

# VIE PAROISSIALE

Les séances de caté sont animées avec dynamisme et dévouement par Marie-Thérèse Boisvert du Porge, que nous remercions ainsi que Chantal Prouvoyeur pour l'accompagnement musical

.

| MOIS | LEGE | LE PORGE | LE TEMPLE | SAUMOS |
|---|---|---|---|---|
| JANVIER | 22 | 01– 29 | 15 | |
| FEVRIER | 05 – 19 | 26 | 04 (11H Messe des ainés) | 12 |
| MARS | 05 – 19 | 26 | 12 (11h Messe des familles | |
| AVRIL | 02 – 23 | 09 | 16 (Pâques) | 30 |
| MAI | 07 – 21 | 14 – 25 | | 28 |
| JUIN | 04 (Pentecôte) 25 | | 11 (Communions) | 18 |

# INFOS LA MEDULLIENNE

## Le Bus numérique

Le Bus Numérique vient à la rencontre des séniors de la région pour leur apprendre les bases de l'informatique ! Il fera un arrêt à Castelnau-de-Médoc le 19 janvier 2017 de 9h à 12h puis de 14h à 17h sur le parking de la Mairie.

**Le Bus Numérique, qu'est-ce que c'est ?**

Équipé de 12 postes informatiques et de tablettes, ce bus itinérant ouvert à l'ensemble des séniors va permettre de participer à des **ateliers gratuits et collectifs de trois heures**, avec à son bord un formateur professionnel. Ce bus permet de découvrir de manière ludique et pédagogique un nouvel horizon, celui du numérique.

Accueilli dans une ambiance conviviale, chacun pourra découvrir les outils numériques, les applications du multimédia et appréhender ces technologies.

## Travaux

**Travaux, garage, extension ce qu'il faut savoir :**

Vous envisager des travaux sur votre maison ? Un garage, une piscine, une extension ? Vous devez déposer au préalable une autorisation d'urbanisme.

*Dossier Assainissement non collectif Attention :*
*Si votre projet entraine la réalisation ou la réfection d'un assainissement non collectif, un dossier spécifique doit être déposé auprès du service SPANC avant toute demande d'autorisation d' urbanisme. Pour tous renseignements :*

**Cdc Médullienne**
**4 place Carnot - BP 65**
**33480 CASTELNAU-DE-MEDOC Tél.: 05 56 58 65 20**

Si votre projet concerne une piscine, une construction de moins de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher (et pour les extensions en zone U du Plan Local d'Urbanisme jusqu' à 40 m²), il vous faudra déposer **une déclaration préalable**.

Si vos travaux font plus de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher, il vous faudra déposer **un permis de construire**.

Ces deux dossiers nécessitent la réalisation de pièces spécifiques : tel qu'un plan masse, plan de coupe, plan des façades. Un livret d'aide réalisé par la communauté de communes Médullienne est à votre disposition en Mairie et sur le site http://www.cdcmedullienne.com/.

Ce petit guide pratique vous aidera à constituer votre dossier.

SPANC : THIBAULT Emilie

URBANISME : DUPRAT VIGIER Marine, GROUSSARD Adeline CANTON Cécilia

## La bibliothèque

**Réservez** un document d'un clic et faites-le venir au plus près de chez vous !

Toutes les semaines, une **biblionavette** fait le tour de la Communauté de Communes pour prendre et rendre les documents réservés. Elle passe également par les mairies d'Avensan, de Moulis-en-Médoc et du Temple. Ainsi, tout le monde peut accéder au service sans avoir besoin d'une voiture !

**Comment ça marche ?** Tout d'abord, vous devez être inscrit(e) dans une bibliothèque du réseau. Vous recevez par mail vos identifiants pour vous connecter au compte lecteur. Si vous n'avez pas d'adresse mail, demandez aux bibliothécaires de vous communiquer un identifiant et un mot de passe. Vous pourrez les modifier par la suite.

Faites votre choix sur le catalogue en ligne et réservez les documents qui vous intéressent sans tenir compte du lieu où ils se trouvent. Choisissez le site dépositaire qui vous convient le mieux. Vérifiez notamment les horaires d'ouverture de chacun sur ce site.

Quand le document sera arrivé à destination, vous serez prévenu (e) par mail ou par téléphone. Vous aurez **deux semaines** pour venir le chercher.

Les DVD, les nouveautés et les documents « consultables sur place uniquement » ne peuvent pas être acheminés par la navette.

caue GIRONDE CONSEIL GENERAL

Jean-Julien BARILLOT - architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près), plans (cadastres, tout document utile…) et documents d'urbanisme (PLU).

* exceptionnellement 2° mercredi

| | | 2017 | JAN | FEV | MARS |
|---|---|---|---|---|---|
| Castelnau | 3ème Mercredi | 14h à 16h | 18 | 15 | 15 |
| Lacanau | 3ème Mercredi | 9h à 12h sur RDV | 18 | 8* | 15 |
| Lesparre (CDC) | 1er Mardi | 14h à 17h sur RDV | 3 | 7 | 7 |
| Soulac sur Mer (CDC) | 1er Mardi | 9h15 à 11h45 sur RDV | 3 | 7 | 7 |
| St Laurent Médoc | 2ème Mercredi | 14h30 à 17h00 | 11 | 8 | 8 |



LE TEMPLE MEDOC

# ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Cette année scolaire 2016-2017, l'équipe pédagogique de l'accueil périscolaire du SIRP est composée de :
- Elisabeth Delcroix-Botheman, Animatrice
- Myriam Hélias, Animatrice
- Sylvain Caroir, Animateur Sportif
- Anais Leal Veiga , Responsable Pédagogique.

Nous avons pour ambition de :

- Favoriser le bien-être des enfants,
- Encourager la participation des enfants,
- Dynamiser le lien avec les familles, les enfants de l'école et nos partenaires,
- Renforcer le plaisir d'apprendre et éveiller la curiosité des enfants.

C'est pourquoi, il nous semble essentiel de prendre en compte les besoins et envies des enfants. Ainsi, nous organisons régulièrement des réunions (conseil d'enfants) et nous avons choisi de mettre en place des commissions pour encourager la prise d'initiative, la responsabilisation et le Vivre Ensemble au sein de la structure. Nous avons donc choisi ensemble la thématique de l'année « Découvrir les sports à travers le Monde » ainsi que la mise en place de divers projets :

La découverte de jeux de société à travers les malles itinérantes et l'emprunt de jeux à la ludothèque « La Ludocaine » avec une soirée famille organisée le vendredi 25 novembre

L'organisation d'une soirée Contes de l'Hiver le vendredi 16 décembre

La mise en place d'une mascotte qui se rendra chaque mercredi et chaque fin de semaine chez les familles pour découvrir les activités de Loisirs des enfants.

Les enfants vont également nous faire découvrir le sport qu'il pratique à travers une présentation que nous co-animerons. Mise en place de divers ateliers créatifs et d'arts visuels : découverte du Pixel Art (utilisation de diverses techniques), pliage de livres, réalisation de fresque, décorations de fenêtre,…

Les ateliers de découvertes des éTAPe se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45. Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants sur un cycle (entre chaque période de vacances scolaires). Nous leurs proposons des ateliers variés durant lesquels nous éveillons leur curiosité de manière ludique au travers 5 grands axes pédagogiques :

- Arts, culture et compagnie
- Le corps en mouvement
- Environnement
- Patrimoine
- Sciences et techniques

LE TEMPLE MEDOC

## DECHETTERIE

| JOURS | HEURES OUVERTURE |
|---|---|
| LUNDI | 8h00-12h00 |
| MARDI | 14h00-18h00 |
| MERCREDI | 8h00-12h00 |
| JEUDI | 14h00-18h00 |
| VENDREDI | 8h00-12h00 |
| SAMEDI | 8h00-12h00 / 14h00-18h00 |
| DIMANCHE | 8h00-12h00 |

**CONDITIONS D'ACCES**

L'accès de la déchetterie est réservé :

- Aux particuliers résidant sur la Communauté de Communes « Médullienne »
- Aux professionnels domiciliés sur la Communauté de Communes « Médullienne »

Les badges d'accès aux déchetteries pour les particuliers et les professionnels sont délivrés en Mairie. Formulaire à remplir et présentation d'un justificatif de domicile. (1 badge par foyer).
Pour les professionnels pourront être attribués des badges supplémentaires qui seront facturés. L'accès et limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules PTAC inférieur à 3.5T.

## BRULER SES DECHETS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses *déchets ménagers* à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel .
Brûler ses déchets verts peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

## DATES ELECTIONS

| ELECTION | DATE | DUREE MANDAT |
|---|---|---|
| PRESIDENTIELLES | 23 Avril et 7 mai 2017 | 5 ans |
| LEGISLATIVES | 11 et 18 juin 2017 | 5 ans |
| EUROPEENNES | 2019 | 5 ans |
| MUNICIPALES | 2020 | 6 ans |
| REGIONALES | 2021 | 6 ans |

## NUISANCES SONORES

Ce sont les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne tels que les cris d'animaux, principalement les chiens, mais aussi les volailles... les talons, claquements de portes, cris, conversations à voix forte, les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, la pratique d'un instrument de musique, la télévision, la radio, les appareils ménagers etc... Si ces bruits sont gênants parce qu'ils durent trop longtemps, parce qu'ils sont très forts ou parce qu'ils se répètent trop souvent, ils constituent une infraction, passible d'une amende de 3e classe

Les bruits occasionnés par les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des outils bruyants, ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## STATIONNEMENT ECOLE

En raison du niveau Vigipirate « sécurité renforcé-risque attentat » le stationnement aux abords de l'école est interdit en dehors des emplacements de parking, il est demandé à tous de respecter les interdictions de stationner et de s'arrêter.

## TRI SELECTIF

- Le verre :

Il existe deux collecteurs de verre sur la commune :
entrée du parking de l'école
entre l'église et le cimetière

- Les vêtements :

Un collecteur de vêtements se situe à l'entrée du parking de l'école.

LE TEMPLE MEDOC

## INSCRIPTION LISTES ELCETORALES JEUNE MAJEUR

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

## RECENSEMENT

**DEPUIS LE 1ER JANVIER 2016**

La loi N° 2015-917 a modifié en son article 2, certaines dispositions relatives aux justificatifs à produire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (JORF N°0173 du 29 juillet 2015)

Les jeunes recensés devant justifier de leur situation au regard du service national (constitution de dossier : permis de conduire, inscription en milieu scolaire ou universitaire, concours...)doivent contacter le CSN de BORDEAUX en appelant le 05.57.85.10.62 ou en établissant une demande en ligne sur www.defense.gouv.fr/jdc

## RAPPEL

Tous les Français, filles et garçons doivent se faire recenser entre 16 ans et 16 ans et 3 mois, nous avons encore trop de jeunes recensés en régularisation

CIRFA LES ARMEES RECRUTENT

**05.57.53.60.23**
www.defense.gouv.fr

Gendarmerie nationale

**DEVENIR GENDARME**
**Etre acteur de sa vie et de celle des autres**
informations recrutement
**0 820 220 221**
www.lagendarmerierecrute.fr

MDA33 MAISON DES ADOLESCENTS

L'accueil est gratuit et anonyme, avec ou sans rendez-vous, pour les jeunes (11-25 ans), et/ou leurs parents, leur entourage.
***05 56 38 48 65***
www.mda33.fr

MISSION LOCALE DU MEDOC

Vous avez entre 16 et 25 ans
Si vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez Un emploi, une formation, des conseils , une aide pour formaliser vos demandes ... La mission locale est l'interlocuteur dont vous avez besoin
***05.56.41.06.12***
www.mlmec.org

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contre le terrorisme
Tous vigilants et tous acteurs
stop-djihadisme.gouv.fr